

COMPTES ANNUELS 2022 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022.

Les Comptes annuels 2022 de l'OP3FT ont été arrêtés le 24 avril 2023 et approuvés le 20 juin 2023 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 20 juin 2023.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2022 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2022 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	4.486.875 euros
Revenus de la dotation :	1.800.000 euros
Dons manuels :	0 euros
Résultat de l'exercice :	1.074.266 euros

Faits significatifs de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et une forte inflation qui ont eu un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation et sur le développement de certains travaux en vue du démarrage de la diffusion de la technologie Frogans auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1.193.972 euros
- Immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 6.356 euros
- Immobilisations financières (participation OP3FT Branches) : 60.000 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 12.150 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (accord transactionnel, opérateur FCR) : 3.159.000 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 24.189 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 2.010.426 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 1.074.266 euros
- Emprunts auprès des établissements de crédit : 450.000 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 784.034 euros
- Autres dettes (congés payés, charges sociales, taxe sur les salaires) : 1.242.415 euros

Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1.800.000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 0 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs et Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans, location des locaux, services pour le suivi juridique, comptable et social) : 178.133 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires) : 24.998 euros
- Salaires et traitements : 390.421 euros
- Charges sociales : 156.019 euros
- Dotations aux amortissements : 6.396 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00029

***BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2022***

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	5 016			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	147 781	1 193 972	1 198 462	- 4 490
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	113 413	107 058	6 356	3 395	2 961
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	60 000		60 000	60 000	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 150		12 150	12 150	
TOTAL (I)	1 532 332	259 854	1 272 478	1 274 007	- 1 529
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	3 159 000		3 159 000	2 277 000	882 000
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	197		197	551	- 354
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 468		4 468	4 468	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	25 850		25 850		25 850
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	24 189		24 189	1 158	23 031
Charges constatées d'avance	693		693	693	
TOTAL (II)	3 214 397		3 214 397	2 283 869	930 528
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	4 746 729	259 854	4 486 875	3 557 876	928 999

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	936 160	157 011	779 149
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	1 074 266	779 149	295 117
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	2 010 426	936 160	1 074 266
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	450 000	455 675	- 5 675
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	784 034	892 929	- 108 895
Autres	1 242 415	1 273 112	- 30 697
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 476 449	2 621 716	- 145 267
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	4 486 875	3 557 876	928 999
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			1 800 000	1 800 000	0	0,00	
Reprise de provisions							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 800 000	1 800 000	0	0,00	
Total des produits d'exploitation (I)			1 800 000	1 800 000	0	0,00	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)							
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital			32 813	19 640	13 173	67,07	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)			32 813	19 640	13 173	67,07	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 832 815	1 819 640	13 175	0,72	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			1 832 815	1 819 640	13 175	0,72	

Présenté en Euro

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 296	993	303	30,51
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés		3 367	- 3 367	-100
Services extérieurs	106 414	144 409	- 37 995	-26,31
Autres services extérieurs	70 423	96 479	- 26 056	-27,01
Impôts, taxes et versements assimilés	24 998	41 867	- 16 869	-40,29
Salaires et traitements	390 421	493 546	- 103 125	-20,89
Charges sociales	156 019	204 210	- 48 191	-23,60
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 396	10 563	- 4 167	-39,45
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1	116	- 115	-99,14
Total des charges d'exploitation (I)	755 967	995 550	- 239 583	-24,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 138	2 138		0,00
Différences négatives de change	444	627	- 183	-29,19
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	2 582	2 765	- 183	-6,62
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		1 523	- 1 523	-100
Sur opérations en capital		40 654	- 40 654	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		42 177	- 42 177	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	758 549	1 040 491	- 281 942	-27,10
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 074 266	779 149	295 117	37,88
TOTAL GENERAL	1 832 815	1 819 640	13 175	0,72
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

OP3FT

27-29 Rue Raffet 75016 PARIS

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES

Objet social

L'OP3FT est une organisation à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts. Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 90, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

Moyens mis en œuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et par des dons manuels issus de la générosité publique éventuels.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 486 874,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 074 266,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/04/2023 par le Conseil d'administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et une forte inflation qui ont eu un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation et sur le développement de certains travaux en vue du démarrage de la diffusion de la technologie Frogans auprès des communautés techniques. A la date d'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette. Le démarrage de la période Beta destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques est prévu au 4ème trimestre 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 532 332

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769	2 609		1 346 769
Immobilisations corporelles	108 546	11 054		113 413
Immobilisations financières	72 150	120		72 150
TOTAL	1 527 465	13 784		1 532 332

Amortissements et provisions d'actif = 259 854

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	148 307	22 891		152 796
Immobilisations corporelles	105 151	9 707		107 058
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	253 458	32 598		259 854

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	147 781	1 193 972	5 ans
Install./agenc.divers	6 740	5 288	1 451	5 ans
Mat.bureau &informatique	96 314	91 409	4 905	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 460 182	259 854	1 200 328	

Etat des créances = 3 202 358

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 150		12 150
Actif circulant & charges d'avance	3 190 208	3 190 208	
TOTAL	3 202 358	3 190 208	12 150

Charges constatées d'avance = 693

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Etat des dettes = 2 476 449**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	450 000	55 320	394 680	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	792 560	792 560		
Dettes fiscales & sociales	1 242 043	1 242 043		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 484 975	2 090 295	394 680	

Charges à payer par postes du bilan = 345 582

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	33 825
Dettes fiscales & sociales	311 757
Autres dettes	
TOTAL	345 582

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres sans droit de reprise	157 011,34 €	779 148,90 €						936 160,24 €
Fonds Propres avec droit de reprise	- €							- €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	- €							- €
Excedent ou déficit de l'exercice	779 148,90 €	779 148,90 €		1 074 266,00 €				1 074 266,00 €
	- €							- €
	- €							- €
Dotations consommables	- €							- €
Subvention d'investissement	- €							- €
Provisions réglementée	- €							- €
TOTAL	936 160,24 €	- €	- €	1 074 266,00 €	- €	- €	- €	2 010 426,24 €

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 693

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	693
TOTAL	693

Charges à payer = 345 582

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues.(408100)	33 825
TOTAL	33 825

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	35 619
Taxe sur les salaires(438100)	243 294
Org.soc. congés à payer(438200)	14 492
Org.soc. autres charges à payer(438600)	18 352
TOTAL	311 757

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par le fonds de dotation	Cautions et avals donnés par le fonds de dotation	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par le fonds de dotation dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT	60 000	-10 044	100	60000	60000				-2 390	
Branches										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

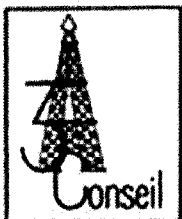
Fonds de dotation OP3FT

27-29 rue Raffet

75016 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022



3 A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr

S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

ooo 0 ooo

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Faits caractéristique de l'exercice » et « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 24 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2023,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
S.A.S au capital de 50 000€
34 rue de Loge - 75008 PARIS
Tél : 01 42 12 34 54 - Fax : 01 42 12 34 50
R.C.S Paris B 323 335 007



Sabrina MERNICHE
Président